



Énergie : priorité au climat !

Paris, le 08 juin 2017 - L'annonce du retrait des États-Unis de l'Accord de Paris a donné aux dirigeants européens l'opportunité de réaffirmer leurs engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Afin que la lutte contre le changement climatique soit bien l'une des priorités de ce quinquennat, l'Institut Montaigne publie une nouvelle note "Énergie, priorité au climat !", dans laquelle il appelle les pouvoirs publics à mener des actions concrètes pour décarboner notre économie à moindre coût.

"L'opposition entre nucléaire et énergies renouvelables masque trop souvent une priorité urgente : la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles. En effet, durant les dix dernières années, nos efforts ont été focalisés sur le mix électrique et insuffisamment sur les principales sources d'émission de GES que sont le transport et le chauffage", explique l'auteur de la note, Benjamin Fremaux, spécialiste du conseil en fusions et acquisitions dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie et des infrastructures.

1. La politique de l'énergie et l'action en faveur du climat doivent reposer sur des constats objectifs

Notre politique de l'énergie doit impérativement reposer sur des constats objectifs et non sur des préférences subjectives.

En comparaison avec les autres pays développés, la France émet globalement peu de GES. Ainsi, si elle produit près de 4 % du PIB mondial, elle n'est responsable que de 1 % des émissions globales. Et pour cause : l'électricité qui est produite sur notre territoire émet très peu de carbone. En effet, les énergies renouvelables et le nucléaire, qui représentent près de 90 % de notre production d'électricité, sont des sources d'énergies décarbonées.

Si la production d'électricité est largement décarbonée en France, la consommation d'énergie, elle, reste dominée par les énergies fossiles, fortement émettrices de GES. Le pétrole, le gaz et le charbon représentent près de la moitié de notre consommation d'énergie primaire et les deux tiers de notre consommation finale d'énergie.

2. Quatre enjeux prioritaires pour notre politique de l'énergie : chauffage, transports, production d'électricité et parc nucléaire

Que ce soit dans un souci d'indépendance énergétique, d'équilibre de notre balance commerciale, de compétitivité de notre économie ou de lutte contre les émissions de GES, **la France doit concentrer ses efforts sur la réduction de sa consommation (et donc de ses importations) d'énergie fossile.**

Pour agir efficacement, il est nécessaire d'identifier les leviers d'action prioritaires en ciblant d'abord les secteurs les plus émetteurs.

- **Le chauffage, fortement émetteur de CO₂, doit redevenir une priorité.** Le système de chauffage français a la particularité d'être très électrique, ce qui implique des contraintes particulières sur l'ensemble du système électrique (forte saisonnalité, difficulté de gestion de la pointe hivernale, etc.). La rénovation du parc résidentiel et tertiaire constitue un gisement d'économie d'énergie considérable.
- **Dans le transport, on identifie deux principaux leviers d'action pour limiter les émissions : la fiscalité et l'électrification du secteur.** La convergence de la fiscalité sur les carburants est nécessaire afin de ne plus favoriser le diesel, qui émet plus de particules fines. Par ailleurs, le développement du véhicule électrique contribuera à réduire significativement les émissions de GES.

Outre ces champs d'actions prioritaires, il faut également que la politique de l'énergie permette d'anticiper les évolutions du marché de l'électricité. Nous identifions deux axes d'action à cette fin.

- **La production d'électricité reste soumise à de forts dysfonctionnements de marché.** Sur l'ensemble de la plaque européenne, le marché de l'électricité se trouve en situation de surcapacité de production. La baisse des cours mondiaux des énergies fossiles, les subventions aux énergies renouvelables et les décisions d'investissement dans de nouvelles capacités à contre-cycle ont largement contribué à ce déséquilibre entre offre et demande. Cette situation a entraîné une baisse des prix de gros de l'électricité qui fragilise les grands producteurs d'énergie et une augmentation de la facture payée par le consommateur final par le biais des taxes permettant le financement des réseaux et des renouvelables. C'est pourquoi nous proposons de consolider le développement des énergies renouvelables en contenant le poids budgétaire des engagements passés et futurs.
- **Notre parc nucléaire approche de la fin de sa durée de vie théorique.** Les décisions de prolongation, d'arrêt, ou de renouvellement doivent être prises dès que possible au début de ce quinquennat. Le nouveau nucléaire ne pourra être envisagé que si ses coûts diminuent significativement, en prenant en compte l'augmentation des normes de sûreté.

3. Notre politique de l'énergie doit s'articuler avec une politique climatique fondée sur la taxation du carbone

L'Accord de Paris, pour ambitieux qu'il soit, n'a pas entériné le principe d'une tarification du carbone. L'Union européenne a une responsabilité à assumer et une opportunité à saisir. Elle s'est déjà dotée d'un marché du carbone, mais il a atteint ses limites en raison d'un prix du carbone si faible qu'il n'est pas incitatif. La tarification du carbone soulève de nombreux problèmes de mise en œuvre qui rendent difficile son adoption. Pourtant, les bénéfices que l'on peut en espérer sont suffisamment importants pour que l'Union européenne agisse résolument dans ce sens. C'est une opportunité de déployer des politiques économiques en accord avec l'action en faveur du climat.

4. Les propositions de l'Institut Montaigne :

- #1 : consolider le développement des énergies renouvelables
- #2 : assurer la pérennité du parc nucléaire français
- #3 : réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le chauffage et inciter à l'isolation du bâtiment
- #4 : développer l'électrification des transports et en adapter le cadre fiscal
- #5 : renforcer notre action en faveur du climat et l'asseoir sur une taxation du carbone

*Nous vous attendons sur [Twitter](#), [Facebook](#) et sur [Instagram](#)
Inscrivez-vous à [notre newsletter](#).*

Contact presse :
Institut Montaigne
Lara Oliveau, Chargée de communication
01 53 89 05 73 – loliveau@institutmontaigne.org

À propos de l'Institut Montaigne

Association à but non lucratif, l'Institut Montaigne est un laboratoire d'idées créé en 2000. Il élabore des propositions concrètes autour de quatre axes de politiques publiques : action publique, cohésion sociale, compétitivité et finances publiques. Adressés aux pouvoirs publics, ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche ouverte sur les comparaisons internationales, rigoureuse et critique. L'Institut Montaigne réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons très divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 2 % d'un budget annuel de 3,8 millions d'euros. À travers ses publications et les événements qu'il organise, l'Institut Montaigne, think tank pionnier en France, souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique